



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfecture du GARD



Courant septembre un épisode pluviométrique a permis à certains cours d'eau du Gard de voir leur débit remonter. Seul l'Ouest du département en a bénéficié. Sur le reste du département la situation hydraulique, des cours d'eau et des nappes souterraines, ne s'est pas améliorée.

Les prévisions météorologiques pour les jours à venir indiquent des températures élevées pour la saison et une absence de pluies significatives.

Après consultation des membres du comité de la ressource en eau, fin septembre, monsieur le Préfet du Gard a décidé de rétrograder d'un cran le niveau d'alerte sur les zones de l'Hérault, de l'Arre, de la Cèze amont, des Gardons amont et de la Dourbie et de maintenir le niveau de restriction sur les autres zones d'alerte.



La situation de la commune est la suivante :

Zone en situation d'alerte renforcée Cèze amont

Pour rappel, il est demandé à chacun d'adopter un comportement écoresponsable, en utilisant l'eau de manière raisonnée. L'enjeu est de préserver la ressource pour les semaines à venir et retarder la prise de mesures plus restrictives.



En situation d'alerte et d'alerte renforcée: le remplissage des piscines privées, le lavage des voitures à domicile et le fonctionnement des fontaines sont interdits. L'irrigation agricole, l'arrosage des terrains de sports, l'arrosage domestique (pelouses, jardins d'agrément) et des jardins potagers est interdite entre 10h00 et 18h00 (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau type goutte-à-goutte uniquement pour l'agriculture). L'objectif est de réduire d'un tiers les volumes prélevés pour les usages non prioritaires.

Pour l'alerte renforcée, les interdictions supplémentaires concernent les horaires d'arrosage (entre 8h00 et 20h00 et une nuit sur deux) et l'interdiction d'arrosage des pelouses non accessibles au public. L'objectif est de réduire de moitié les volumes prélevés pour les usages non prioritaires.

Il est rappelé que des arrêtés municipaux de restriction d'usage de l'eau peuvent être pris à la discrétion des maires, notamment si des inquiétudes apparaissent en matière de continuité de l'alimentation en eau potable pour les prochaines semaines.

Selon l'évolution de la situation, Monsieur le Préfet du Gard pourra être amené à étendre les mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau

RESTRICTION DES USAGES DE L'EAU SUR LA CÈZE AMONT

Plus d'informations: <https://vigieau.gouv.fr/>